

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Séance du 10 Décembre 2010

■ Examen du rapport annuel du délégataire pour l'année 2009 – Activité d'exploitation des parcs de stationnement Espercieux et Arvieux à Marseille (2^{ème} arrondissement) déléguée à la société Marseillaise de Stationnement.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations données ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif des principaux indicateurs portant sur le service des Parkings Espercieux et Arvieux.

I/ Compte-rendu technique

Contrairement à ce que pourrait laisser croire l'évolution des immobilisations brutes en 2009 par rapport à 2008, aucun investissement n'a été réalisé en 2009 par le délégataire concernant les parcs de stationnement Arvieux et Espercieux, certains investissements réalisés en 2008 ayant été enregistrés en 2009.

Pour autant le délégataire a réalisé depuis la signature du contrat des investissements à hauteur de 734 509 euros, ce qui est largement supérieur au plan prévisionnel (200 000 euros), même si l'on neutralise les travaux non prévus de « mise au style Q-Park » (261 000 euros).

En ce qui concerne les effectifs, le délégataire fait état d'une équipe composée de trois agents d'exploitation et d'un responsable ; le planning détaillé de présence du personnel et de la répartition de la présence des agents entre les deux parkings est disponible et permet de confirmer que du personnel est présent durant les heures d'ouverture comme exigé contractuellement. On note par ailleurs sur ce point que le parking est ouvert de 6h à 22h du lundi au samedi pour les horaires ; le délégataire a donc fait le choix d'étendre les heures d'ouverture par rapport à ce qui était prévu au contrat afin d'optimiser la fréquentation du parking.

II/ Compte-rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Les tarifs pratiqués ont progressé en 2009 comme le permet la formule d'indexation contractuelle ; on note toutefois que l'augmentation des tarifs est une augmentation "moyenne", c'est-à-dire que certains tarifs ont augmenté au-delà de ce que l'indexation permet. Hors phénomène d'arrondi autorisé contractuellement, il est à rappeler que l'indexation constitue la limite stricte d'augmentation des tarifs.

La fréquentation du parking Espercieux s'élève à 23 891 véhicules horaires en 2009, soit une progression de 4,4% par rapport à 2008, et une moyenne de 365 abonnés par mois, le nombre d'abonnés en fin d'année s'élevant à 375. La fréquentation horaire demeure inférieure aux prévisions, à l'inverse du nombre d'abonnés qui les dépasse.

Le parking Arvieux se caractérise par une montée en charge rapide puisque seulement 10 mois après son ouverture la fréquentation horaire est proche des prévisions en rythme de croisière. Le nombre moyen d'abonnés s'élève ainsi à 194 et les entrées horaires à 34 429 ; sur ce dernier point le délégataire relève un transfert d'une partie de la fréquentation horaire du parc Espercieux au profit d'Arvieux depuis son ouverture.

2/ Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires net s'élève en 2009 à 1 490 713 Euros HT, dont les trois quarts sont réalisés par les abonnés. La répartition entre Arvieux et Espercieux est de 1/3 pour Arvieux (10 mois d'exploitation) et 2/3 pour Espercieux.

Les charges s'élèvent elles à 1 283 040 euros, le poste essentiel étant la redevance versée à la collectivité qui représente 51% des charges, et le deuxième poste concerne les frais de personnel qui représentent 14% du total des charges.

Le résultat net de la délégation de service public est ainsi positif à hauteur de 225 413 €, soit 14,9% des produits.

3/ Relations financières avec MPM

Le contrat prévoit le versement d'une redevance fixe pour chacun des deux parcs ainsi que d'une redevance variable au-delà d'un certain seuil de chiffre d'affaires réalisé par les deux parcs en cumulé.

Pour 2009 la redevance versée s'élève à 662 660 euros, soit près de 45% des produits, dont 543 333 euros sont constitués par la part fixe et le solde par la part variable, les seuils de versement ayant été atteints.

III/ Qualité du service

Le délégataire propose un certain nombre de services complémentaires à destination des usagers des parkings. Des partenariats ont également été mis en place avec les équipements et acteurs économiques locaux (hôtels, entreprises, SNCM, Théâtre de la Minoterie) afin de participer à l'attractivité du secteur et d'optimiser les recettes du parking.

Une enquête de satisfaction a été menée en 2009, faisant ressortir comme points forts la qualité de l'accueil et du service, la propreté et la luminosité du parc, ainsi que le design du parc Arvieux.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2009

Même si la fréquentation du parking Espercieux demeure inférieure aux prévisions elle est en partie compensée par le bon démarrage du parking Arvieux. Il en résulte une situation économique satisfaisante pour cette DSP, permettant outre le versement de la redevance fixe la mobilisation de la redevance variable.
